

Bruxelles, le 25 juin 2021
(OR. en)

10116/21

Dossier interinstitutionnel:
2021/0122(NLE)

SCH-EVAL 74
FRONT 256
COMIX 345

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	10115/21
Objet:	Projet de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2020 de l'application, par l' Autriche , de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures

1. À la suite de l'adoption par le Conseil du règlement (UE) n° 1053/2013 portant création d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, une équipe composée d'experts des États membres et de la Commission a procédé, en 2020, à l'évaluation de l'application, par l'Autriche, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures.
2. Conformément à ce règlement, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation destinée à remédier aux manquements constatés au cours de l'évaluation et à faire en sorte que l'Autriche applique, de manière correcte et effective, toutes les règles de Schengen en matière de gestion des frontières extérieures.

3. Le groupe "Affaires Schengen" (Évaluation), y compris les partenaires du Comité mixte, à savoir la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Liechtenstein, a approuvé, le 14 juin 2021, la proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation.
4. Le Comité des représentants permanents est donc invité à recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le projet de décision d'exécution du Conseil qui figure dans le document 10115/21.
